



**MONTUSSAN**

**COMPTE-RENDU  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11.06.2015**

---

L'an deux mille quinze et le onze juin, à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DUPIC Frédéric, Maire.

**Date de la convocation** : 3 juin 2015

**Nombre de membres** : En exercice : 23 – Présents : 17 – Absents : 6 – Votants : 19

**Etaient présents** :

Mesdames FONTENEAU Sylvie, JEAN THEODORE Corinne, CHANSARD Nathalie, RIESCO Barbara, BOULDE Fleur, LAURENT Maria Concepción, ROBERT Maryse, FRANCKE Nicole ;

Messieurs DUPIC Frédéric, HONTARREDE David, RICHER Claude, MARTIN Isidro, MARTIN José, CHIRON Patrice, LABROUQUERE Marc, SEURIN Alban, BERNARD Jean-Luc ;

**Etaient absents** :

Mesdames CHAZELLE Pascale, MILLARD Catherine ;

Messieurs PERRUC François, VIGOUREUX Christophe, ARNATHAU Claude, MARTY Jean-Luc.

**Procurations** :

Madame CHAZELLE Pascale donne procuration à Madame RIESCO Barbara.

Madame MILLARD Catherine donne procuration à Madame CHANSARD Nathalie.

Madame ROBERT Maryse a été nommée secrétaire de séance.

**1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21.05.2015 à l'unanimité des membres présents et représentés**

---

**2. Etat des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L2122-22 du C.G.C.T.**

---

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises, dont la liste est annexée au présent compte-rendu.

**3. DÉLIBÉRATION 2015-26 : Demande de subvention au titre du F.D.A.E.C. pour l'année 2015 pour l'aménagement du cimetière cinéraire**

---

Monsieur le Maire explique que l'attribution du FDAEC pour 2015 devrait s'élever à 23 000 € pour l'aménagement de notre cimetière cinéraire, tout en sachant que sur ce même projet, une subvention via la DETR 2014 a déjà été obtenue. L'autofinancement sur cette action sera donc de 17 443 €. Monsieur le Maire précise que – encore sur cet exercice – nous arrivons à subventionner cet équipement à plus de 70 %.

Concernant le détail technique du projet, Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Corinne JEAN THEODORE, adjointe au Maire. Cette dernière explique qu'actuellement le Jardin du Souvenir et plus largement l'Espace Cinéraire n'apporte pas du tout de réconfort aux familles en deuil. De plus, il n'y a plus assez de cases libres au columbarium. L'objectif de cette action est donc de mettre en place de nouvelles cases pour les urnes cinéraires (nouveaux columbariums) et aussi un puits de dispersion. Elle précise que les espaces verts seront aussi aménagés, des bancs seront mis en place pour que le terme « Jardin » soit adapté à cet endroit.

Madame Nicole FRANCKE demande si une stèle est prévue pour indiquer le nom des défunts dont les cendres auront été dispersées, ce que confirme Madame Corinne JEAN THEODORE. Monsieur Jean-Luc BERNARD demande ce qu'il en est des chemins entre les concessions. Madame Corinne JEAN THEODORE confirme que cela est également prévu dans le projet.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE A L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES POUR L'ANNÉE 2015**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Général attribue annuellement – au niveau de chaque canton - une subvention au titre du F.D.A.E.C. (*Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes*). Chaque Conseiller Général procède ensuite à la répartition des crédits entre les communes de sa circonscription.

Résultat du vote :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

La commune de MONTUSSAN peut ainsi bénéficier d'une subvention d'un montant de **23 000 euros** pour la réalisation de ses projets d'investissement et de voirie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le F.D.A.E.C. pour les travaux programmés dans le cimetière cinéraire. La commune est confrontée à plusieurs problématiques qui devront être solutionnées par ces travaux : le manque de places au columbarium ; l'inadaptation de la configuration et de la structure du Jardin du Souvenir à la fréquence de dispersions ; le manque d'équipements à destination des familles : bancs, stèle du souvenir, jardinières, .... Les aménagements prévus doivent donc permettre de solutionner ces différents points.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide : **DE FAIRE PORTER** la subvention du F.D.A.E.C. 2015 sur les travaux d'aménagement du cimetière cinéraire ; **DE SOLLICITER** l'affectation du F.D.A.E.C. sur les opérations précitées ; **D'ASSURER** le financement de ce programme de la façon suivante : Montant total de l'investissement : 62 220.00 € HT

Investissement financé comme suit :

- F.D.A.E.C 2015 : 23 000.00 €
- D.E.T.R.2014 : 21 777.00 €
- Autofinancement : 17 443.00 €

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches pour élaborer et transmettre le dossier de subvention, suivre son versement et procéder à la signature des documents s'y rapportant.

**4. DÉLIBÉRATION 2015-27 : Tarification pour l'année 2015-2016 : Restaurant scolaire, périscolaire, cotisation P.R.J., sorties P.R.J., vacances sportives**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur David HONTARREDE, adjoint en charge des finances lequel donne lecture des tarifs proposés pour l'année scolaire 2015-2016 concernant le restaurant scolaire, le périscolaire, la cotisation P.R.J., les sorties P.R.J., les vacances sportives et les séjours.

En ce qui concerne le restaurant scolaire, il propose la création d'un tarif pour le personnel communal qui ne bénéficie pas d'avantage en nature.

Monsieur le Maire rappelle que le nouveau marché a permis une nette amélioration dans la qualité des aliments utilisés pour la constitution des repas. Par ailleurs, il propose de voter les tarifs dans leur ensemble, ce qui est accepté par l'ensemble des membres présents du Conseil Municipal.

Monsieur David HONTARREDE propose de ne pas augmenter les tarifs du périscolaire. Madame Sylvie FONTENEAU précise que la volonté des élus a été de maintenir ces tarifs sachant que les activités proposées sont non seulement variées mais aussi de qualité et impliquent donc des dépenses afin qu'elles soient pleinement réalisées.

Monsieur David HONTARREDE précise que, pour les sorties du P.R.J., de nouvelles tranches tarifaires ont été créées afin de mieux proportionner le coût des sorties à la participation demandée aux familles.

Monsieur le Maire rappelle que ces nouveaux tarifs ont été travaillés en partenariat avec les services de la CAF, qui ont validé cette politique tarifaire.

Madame Nicole FRANCKE demande si ces sorties «font le plein», ce que confirme Monsieur Isidro MARTIN en précisant que la limite quant à la capacité est davantage liée à la logistique autour de ces sorties.

Pour les vacances sportives, Monsieur David HONTARREDE explique que là aussi les tranches tarifaires ont été modifiées. Jusqu'à présent, il n'y avait que 3 tranches avec des écarts de prix infimes. Dans un souci d'équité sociale, une nouvelle grille est créée avec 5 tranches tarifaires en fonction du coefficient familial. Des tarifs dégressifs sont proposés en fonction du nombre d'enfants d'une même famille participant aux vacances sportives.

Une nouvelle grille tarifaire a également été instaurée pour les séjours et les camps.

*La copie de la délibération est annexée au présent compte-rendu.*

## **5. DÉLIBÉRATION 2015-28 : Ouverture d'une ligne de trésorerie : autorisation de signature**

Monsieur David HONTARREDE informe le Conseil Municipal que plusieurs organismes financiers ont été sollicités pour réaliser des devis concernant le renouvellement de la ligne de trésorerie. Le Crédit Agricole a fait la proposition jugée la plus intéressante. Monsieur David HONTARREDE en présente les caractéristiques techniques.

### **OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUTORISATION DE SIGNATURE**

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire sur le financement des besoins ponctuels de trésorerie de la Commune,  
Vu les propositions faites à la commune et notamment celle du Crédit Agricole d'Aquitaine,*

Après délibération le Conseil Municipal décide :

**DE CONTRACTER** auprès du *Crédit Agricole d'Aquitaine* une ouverture de ligne de trésorerie dans les conditions ci-après indiquées :

Montant : 200 000 Euros ;

Durée : un an maximum ;

Taux du prêt :

EURIBOR 12 mois au 05/06/2015 (EURIBOR de la durée du tirage pris à J-2) : 0,161 %

Marge bancaire : 0,76 %

Frais de mise en place : 100 €

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie avec le CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Résultat du vote :  
• Pour : 19  
• Contre : 0  
• Abstention : 0

## 6. DÉLIBÉRATION 2015-29 : Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales

### REPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) – EXERCICE 2015

Monsieur le Maire rappelle que le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Résultat du vote :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

La Communauté de Communes du Secteur de Saint-Loubès et ses Communes membres sont contributrices nettes de ce fonds.

Monsieur le Maire précise que par courrier en date du 28 mai 2015, les services de l'Etat sont venus préciser les différentes modalités de répartition possibles (de droit commun ou dérogatoires) entre l'EPCI et ses Communes membres.

Il indique que la Communauté de Communes et ses Communes membres ont la faculté de fixer librement la répartition de la contribution à régler au FPIC, par délibérations concordantes, prises avant le 30 juin de l'année de répartition : de l'organe délibérant de l'EPCI statuant à la majorité des deux tiers d'une part, et de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres statuant à la majorité simple, d'autre part.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi N°2014-1654 du 29 décembre 2014 des finances pour 2015, notamment son article 109 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2336-3 ;

Considérant que le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales peut faire l'objet d'une répartition dérogatoire libre dans les conditions précédemment exposées ;

Considérant la répartition suivante du FPIC, entre l'EPCI et ses communes membres :

Part EPCI : 130 595 €

Part communes membres : 286 535 €

Considérant la proposition de la Communauté de Communes du Secteur de Saint Loubès visant à opter pour une répartition libre du FPIC et à prendre en charge la totalité du coût du reversement à opérer au titre de l'exercice 2015 ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

**D'OPTER** pour une répartition dérogatoire libre du FPIC au titre de l'année 2015 et **DE DEFINIR** la nouvelle répartition comme suit :

Communauté de Communes du Secteur de Saint-Loubès : 417 130 euros

- Beychac et Cailleau : 0€

- Montussan : 0€

- Sainte-Eulalie : 0€

- Saint-Loubès : 0€

- Saint-Sulpice-et-Cameyrac : 0€

- Yvrac : 0€

## 7. Questions diverses :

Monsieur le Maire rappelle que lundi dernier les riverains de la route de la Chaise ont été conviés à une réunion de présentation des travaux de réfection de la chaussée pour les tranches 2 et 3 portés par la Communauté des Communes du Secteur de Saint-Loubès. Il rappelle que ce projet comporte un cheminement doux qui se poursuivra jusqu'à l'Allée de la Source. Des équipements sont programmés pour permettre de réduire la vitesse. Les travaux devraient débuter début juillet 2015.

Construction d'un city stade : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux débiteront fin juin 2015.

Monsieur le Maire rappelle enfin que l'inauguration de l'extension de l'école élémentaire aura lieu le samedi 13 juin 2015 en présence du Président du Département, des Députés et Sénateurs du secteur ainsi que de nombreux Maires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

A Montussan, le 12 juin 2015.

Le Maire, Frédéric DUPIC